

ADAPEI DE L'ARDECHE
Association
Siège social : ROIFFIEUX (07100)
863 Route de la Chomotte

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

GALLO & ASSOCIES AUDIT
219 rue des Pins
07430 DAVEZIEUX

 **Gallo&Associés**

ADAPEI DE L'ARDECHE
Association
Siège social : ROIFFIEUX (07100)
863 Route de la Chomotte

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

A l'Assemblée générale de l'Association **ADAPEI de l'Ardèche**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ADAPEI de l'Ardèche** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

DAVEZIEUX, le 06 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes

GALLO & ASSOCIES AUDIT

Sébastien CHIRAT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sébastien Chirat', with a large, stylized flourish at the end.

Bilan Actif

ADAPEI 07

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit	3 979	3 980	0	0
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	211 525	206 574	4 951	7 827
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	215 505	210 554	4 951	7 827	
	Immobilisations corporelles	Terrains	669 749	358 672	311 076	334 347
		Constructions	16 536 998	10 512 319	6 024 679	6 567 600
		Inst.techniques, mat.out.industriels	9 019 937	6 996 480	2 023 456	1 907 033
Immobilisations corporelles en cours		1 303 331		1 303 331	302 365	
Avances et acomptes						
TOTAL	27 530 016	17 867 472	9 662 543	9 111 345		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	3 720 000		3 720 000	3 720 000	
	Prêts					
	Autres	15 282		15 282	10 783	
TOTAL	3 735 282		3 735 282	3 730 783		
Total I		31 480 804	18 078 026	13 402 777	12 849 956	
Actif circulant	Stocks et en cours		192 316	4 950	187 365	217 946
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 443 579	47 652	1 395 927	1 413 806
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	1 414 194	27 700	1 386 494	977 143
	TOTAL	2 857 774	75 352	2 782 422	2 390 949	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	344 581	3 760	340 821	261 864
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		10 527 456		10 527 456	10 729 572	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		104 599		104 599	87 167	
Total II		14 026 728	84 063	13 942 664	13 687 500	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		45 507 533	18 162 090	27 345 442	26 537 457	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Bilan Passif

ADAPEI 07

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	721 664	728 318
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	11 913 722	11 431 776	
<i>Dont réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	5 440 144	5 084 248	
Report à nouveau	981 704	642 920	
<i>Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-1 211 359	-1 004 086	
<i>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</i>	179 383	831 173	
<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-583 923	148 623	
Situation nette (sous-total)	13 796 474	13 634 188	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	451 467	474 605	
Provisions réglementées			
Total I	14 247 942	14 108 794	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	4 028 797	3 376 973
Total II	4 028 797	3 376 973	
Provisions	Provisions pour risques	149 193	137 193
	Provisions pour charges	1 282 835	1 244 811
	Total III	1 432 029	1 382 004
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	2 958 182	3 397 128
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	7 000	38 647
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 046 057	872 005
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	3 064 700	2 791 650
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	274 783	289 938
	Autres dettes	49 195	43 815
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	236 754	236 498
Total IV	7 636 673	7 669 683	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	27 345 442	26 537 457	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		16 697
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

ADAPEI 07

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	697 947	717 295
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	697 947	
	Ventes de prestations de service	3 117 201	2 959 496
	<i>dont parrainages</i>	82 106	72 952
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	3 035 095	2 886 544
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	18 169 326	17 186 255
	<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	18 154 875	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	595 968	219 414
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	7 769	28 537	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	425 793	561 424	
Utilisations des fonds dédiés	317 018	236 231	
Autres produits	401 126	554 031	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	23 732 151	22 462 687
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	106 854	89 387
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	5 653 572	5 028 803
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	897 607	834 653
	Salaires et traitements	10 919 619	10 103 913
	Charges sociales	4 108 169	4 002 259
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 015 725	1 018 714
	Dotations aux provisions	234 387	145 345
	Reports en fonds dédiés	773 822	379 062
	Autres charges	9 766	33 044
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	23 719 526	21 635 184
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	12 625	827 502

Compte de résultat

ADAPEI 07

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	185 222	27 723
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	185 222	27 723
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 760 73 156	82 944
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	76 917	82 944
2. Résultat financier (III-IV)		108 305	-55 220
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		120 931	772 282
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	55 627 50 012 25	35 723 63 870 8 882
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	105 666	108 477
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 627 3 512	18 784 17 647 7 516
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	19 140	43 947
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		86 526	64 529
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		28 074	5 638
Total des produits (I + III + V)		24 023 041	22 598 888
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		23 843 657	21 767 714
EXCÉDENT OU DÉFICIT		179 383	831 173
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		<i>-583 923</i>	<i>148 623</i>
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		50 962	52 652
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total		50 962	52 652
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		50 962	52 652
Total		50 962	52 652

1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« L'Adapei de l'Ardèche a pour objectifs de :

- Rassembler, aider et soutenir les familles ayant un enfant, adolescent en situation de handicap et leur donner les moyens d'exercer pleinement leur responsabilité parentale,
- Œuvrer pour la personne handicapée mentale. L'Adapei de l'Ardèche doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour la défense morale et matérielle des Personnes handicapées mentales, en vue de favoriser leur plein épanouissement social et citoyen,
- Etendre son offre de services à d'autres types de handicaps.
- Assurer le respect des droits des personnes handicapées tout au long de leur accompagnement ou de leur prise en charge : respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité des personnes. L'Adapei de l'Ardèche doit veiller à la participation directe de la personne handicapée à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil dans le respect de son projet individuel,
- Améliorer la continuité et la cohérence des parcours de vie des Personnes handicapées en développant des modes d'accompagnement adaptés à leurs besoins et leurs projets, dans le secteur médico-social et le système de santé.
- Assurer une accessibilité optimale de l'offre d'accompagnement grâce à un maillage territorial harmonisé des structures de proximité.
- Développer une culture de la bientraitance. »

Les organes statutairement compétents de l'entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de l'entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans les fonds propres.

2 **Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées**

Dans le cadre de ses activités, l'association est organisée en plusieurs structures :

- Le secteur Enfant, composé de deux établissements :
 - L'IME L'Envol, structure sous financement de l'Agence Régionale de Santé, ayant un agrément de 1 place tous types de déficiences personnes handicapées, 27 places déficience intellectuelle, 11 places troubles du spectre de l'autisme, 6 places polyhandicap soit 45 places au total.
 - L'IME Amitié, structure sous financement de l'Agence Régionale de Santé, ayant un agrément de 1 place tous types de déficiences personnes handicapées, 13 places déficience intellectuelle, 19 places troubles du spectre de l'autisme, 6 places polyhandicap soit 39 places au total.
- Le secteur Habitat, composé de quatre établissements :
 - Le Foyer d'hébergement du Haut Vivarais, financé par le Conseil départemental et disposant de 43 places d'accueil permanent et 3 places d'accueil temporaire,
 - Le Foyer de vie la Roche des Vents, financé par le Conseil départemental et disposant de 53 places,

- Le Foyer d'Accueil Médicalisé la Roche des Vents, sous financement conjoint de l'ARS et du Conseil départemental et disposant d'une capacité d'accueil de 7 personnes.
 - Le Service d'Accueil de Jour les coquelicots, financée par le Conseil Départemental et disposant de 16 places,
- Le secteur travail composé de 3 structures :
- L'ESAT du Haut Vivarais, dont l'activité est organisée sur deux sites. Le budget social est financé par l'Agence Régionale de Santé. L'agrément est de 118 places,
 - L'ESAT Avenir, dont l'activité est organisée sur deux sites. Le budget social est financé par l'Agence Régionale de Santé. L'agrément est de 65 places,
 - L'Entreprise Adaptée d'Annonay, qui emploie environ 25 salariés handicapés.

Ces structures d'aide par le travail proposent différents services tels que la blanchisserie, l'entretien d'espaces verts, la restauration collective, la sous-traitance et la logistique.

- Le pôle services et développement compte 9 structures différentes :
- La résidence Etoile du Berger, financée par le Conseil Départemental et disposant de 14 places,
 - Le Service d'Accueil à la Vie Sociale, et disposant d'une capacité de 35 places dans le cadre du SAVS de l'Adapei de l'Ardèche et 11 places dans le cadre du groupement SAVS 07,
 - La plateforme PR3A, financée par l'Agence Régionale de Santé,
 - Le Service d'Accueil de Jour les Babelous, financée par le Conseil Départemental et disposant de 17 places.
 - Le PCPE financé par l'ARS.
 - L'Organisme de formation de l'association,
 - Le SESSAD Ensemble à Privas, financé par l'Agence Régionale de Santé et disposant de 30 places,
 - L'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme, financée par l'Agence Régionale de Santé et permettant l'accompagnement de 7 enfants,
 - La Communauté 360, financée par l'ARS.
- Le siège, qui abrite les fonctions de direction et fonctions transversales liées à la gestion et au développement de l'association.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par l'entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Un budget global annuel de ressources d'exploitation de 23.9K€ en 2023, dont environ 76% provenant des dotations et prix de journée octroyés par les autorités de tarification.

Pour mémoire notre CPOM en cours est conclu du 01/01/2023 au 31/12/2027.

L'emploi de 423 salariés dans l'année pour 280.07 ETP ;
Des investissements, pour un montant de 1 495K€ en 2023.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2023 a marqué les 60 ans d'existence de la société ADAPEI 07.
Pour l'occasion, il a été organisé tout au long de l'année, des conférences débats, des portes ouvertes ainsi que divers moments festifs.

4.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

En avril 2024, l'Adapei de l'Ardèche a été désignée par le Tribunal de Commerce de Nanterre comme repreneuse de deux établissements du Groupe Medicharme : l'EHPAD Les Châtaignier et l'EAM la Passerelle à Antraigues sur Volane. La date de reprise de ces deux établissements a été fixée au 05 avril 2024.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux et règles comptables générales

L'exercice écoulé à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les tableaux et notes énumérés ci-après font partie intégrante des comptes annuels, établis par le conseil d'administration.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements ANC 2018-06 et du règlement ANC n°2020-08 modificatif du 2018-06 du 29 décembre 2020, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Pour son activité médico-sociale, elle se conforme également au Règlement ANC 2019-04 et au Plan comptable applicable au 1er janvier 2023 aux établissements sociaux et médico-sociaux privés.

A défaut d'autres dispositions spécifiques dans les règlements précités, l'entité se conforme au règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation ;

Permanence des méthodes comptables,

Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations jugées significatives.

5.2 *Changement de méthode comptable*

Néant.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

6.1 *Actif immobilisé*

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Amortissement et dépréciation d'un actif :

Les modes et durées d'amortissements sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles		
<i>Logiciels</i>	Linéaire	1 à 3 ans
Immobilisations corporelles		
<i>Constructions</i>	Linéaire	25 à 50 ans
<i>Agencements et aménagements des constructions</i>	Linéaire	10 à 15 ans
<i>Installations techniques</i>	Linéaire	3 à 10 ans
<i>Matériel et outillage</i>	Linéaire	2 à 10 ans
<i>Matériel de transport</i>	Linéaire	2 à 10 ans
<i>Matériel de bureau et mobilier</i>	Linéaire	3 à 10 ans

6.1.1 *État de l'actif immobilisé (brut)*

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Entrée périmètre (F)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
					Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'évaluation Total I	-		-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	213 023	2 482			-	215 505
Immobilisations corporelles	Terrains	669 750					669 750
	Constructions	16 533 212	3 787				16 536 999
	Install. Tech., mat., outillage	2 934 213	142 676		33 220		3 043 670
	Install. générales, ag. Am. divers	3 739 076	169 919		736		3 908 260
	Matériel de transport	1 029 072	234 554		61 418		1 202 208
	Mat bur., informatique, mobilier	827 645	38 154				865 799
	Immo. Corp. En cours	302 366	1 369 178		368 212		1 303 331
	Avances et acomptes	-		-		-	-
	Total III	26 035 334	1 958 269	-	463 586	-	27 530 017
Immobilisations financières	Participations						-
	Créances rattachées à des part.						-
	Autres titres immobilisés	3 720 000					3 720 000
	Prêts et autres immo. financières	10 784	4 529		30		15 283
		Total IV	3 730 784		-	30	-
	Total général	29 979 140		-	463 616	-	31 480 805

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Entrée périmètre (F)	Diminutions (C)	Reclassements (G)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I						
	Autres immobilisations incorporelles Total II	205 199	5 358				210 557
Amortissements corporelles	Terrains	335 406	23 271				358 677
	Constructions	9 965 612	546 707				10 512 319
	Install. Tech., mat., outillage	2 361 489	125 762		29 765		2 457 485
	Install. générales, ag. Am. divers	2 829 996	168 905		710		2 998 192
	Matériel de transport	731 033	105 764		47 712		789 085
	Mat bur., informatique, mobilier	700 448	51 263				751 711
	Total III	16 923 984	1 021 672	0	78 187		17 867 470
Total général	17 129 183	1 027 031	0	78 187		18 078 027	

6.1.3 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

L'entité détient 3 720 K€ de contrats de capitalisation. Ces actifs sont évalués titre par titre à une valeur qui tient compte des perspectives d'évolution générale de l'entité fondée, notamment, sur la valeur de marché.

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des bien concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Valeur des stocks :

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks Matières premières	150 372	4 951	145 421
Stocks PF et en-cours	41 945		41 945
Total	192 317	4 951	187 366

6.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6.2.3 Précisions sur d'autres créances

Produits à recevoir :

Nature du produit à recevoir	Montant
Avoirs à recevoir	761
Interets courus à recevoir	64 755
Clients - Factures à établir	19 105
Divers - Produits à recevoir	528 705

6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Sur immobilisations	-			-
Sur stocks et encours	4 950			4 950
Sur usagers et comptes rattachés	55 518	366	8 231	47 653
Sur comptes financiers	-			-
Sur autres Créances	27 700			27 700
Total	88 168	366	8 231	80 303

6.4 Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	728 318			6 654	721 664
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	11 431 776	481 946			11 913 722
« dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	5 084 248	355 896			5 440 145
Report à nouveau	642 920	349 227		10 443	981 704,47
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion	- 1 004 086	2 385			- 1 001 701
Excédent ou déficit de l'exercice	831 173	- 831 173	179 384	-	179 384
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	148 623	- 148 623	- 583 923		- 583 923
Situation nette	13 634 187	-	179 384	17 097	13 796 474
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	474 606		-	23 138	451 468
Provisions réglementées					
TOTAL	14 108 793	-	179 384	40 235	14 247 942

6.4.1 *Fonds propres sans droit de reprise*

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité.

6.4.2 *Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée*

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.
Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

6.4.3 *L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire*

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	179 384	831 173
Reprises du résultat antérieur		
= Excédent ou déficit effectif global	179 384	831 173
Dont résultat effectif sous gestion propre	763 307	682 550
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	- 583 923	148 623

6.4.4 *Subventions d'investissement*

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer.

Tableau des subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	844 598	-		844 598
Quotes-parts virées au résultat	369 992	23 138		393 130
Montant net en fonds propres	474 606	-	23 138	451 468

6.5 Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Concours publics - Investissement	2 724 922	117 732	132 115		196 811	2 907 350	
Concours publics - Exploitation	275 904,60	605 238	137 829		- 811	742 503	
Autres organismes - Exploitation	9 879	13 091	8 263		- 0	14 707	
Autres organismes - Investissement	110 839	26 682	10 179		- 59	127 283	
Taxe d'apprentissage - Exploitation	39 674	11 080	325		- 22 827	27 601	
Taxe d'apprentissage - Investissement	40 786		6 527		22 827	57 086	
Ressources liées à la générosité du public	174 969		21 780		- 922	152 267	
TOTAL	3 344 552	773 823	317 018		195 019	4 028 798	

6.6 Tableaux de variation des provisions pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

Nature des réserves et provisions	Montant début	Entrée périmètre	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour litiges	-			-	-
Autres provisions pour risques	137 193		50 000	38 000	149 193
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	612 918		109 182	86 544	635 557
Autres provisions pour charges	631 894		28 042	12 657	647 279
TOTAL	1 382 005		187 225	137 201	1 432 029

Détail des autres provisions pour charges :

	Montant au début de l'exercice	Entrée périmètre	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour grosse réparation	151 400						151 400
Autres provisions pour charges	480 494		28 042	12 657			495 879
Total	589 701						631 894

6.6.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de l'association en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés ont été provisionnés au passif du bilan dans le poste « Provisions pour charges ».

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon prospective (méthode des unités de crédit projetées) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des éléments suivants :

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Convention collective : CCN 66 pour les établissements médico-sociaux,
- Taux d'actualisation : 3,34% (Taux Bloomberg zone € AA – Long terme 15 ans)
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1,0%.
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise, un taux de turn-over de 3%,
- Pour la prise en compte du risque de mortalité, le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes (Table 2016-2018).
- Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est 44,70 %.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

6.7 Dettes

6.7.1.1 Charges à payer

Nature de la charge à payer	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenues	237 077
Clients - Avoirs à établir	3 574
Personnel - Charges à payer	110 678
Personnel - Congés payés	1 596 166
Organismes sociaux - charges à payer	190 268
Organismes sociaux - Congés payés	-
Etat - Charges à payer	27 985
Divers - A rembourser	4 913
Intérêts courus	249

6.7.1.2 Produits constatés d'avance

— Ils s'élèvent à 236,8 K€ contre 236,5 K€ l'exercice précédent et correspondent à la facturation d'avance de certaines prestations.

6.8 *État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice*

Etat des échéances des créances :

Les créances s'élèvent à 6 044 345 euros au 31 décembre 2023 et se décomposent comme suit :

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	3 720 000		3 720 000
	Prêts			
	Autres	15 283		15 283
DE L' ACTIF CIRCULANT	Créances Usagers	1 395 927	1 395 927	
	Créances sur financeurs	661 848	661 848	
	Créances fiscales et sociales	124 963	124 963	
	Autres créances	21 724	21 724	
Charges constatées d'avance		104 599	104 599	
TOTAL		6 044 345	2 309 062	3 735 283

Etat des échéances des dettes :

Les dettes s'élèvent à 7 159 341 euros au 31 décembre 2023 et se décomposent comme suit :

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine				
	à plus d'1 an à l'origine	2 957 933	414 246	1 477 067	1 066 620
Emprunts et dettes financières divers		7 000	-	-	7 000
Fournisseurs et comptes rattachés		1 046 057	1 046 057		
Dettes fiscales et sociales		3 064 700	3 064 700		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		274 784	274 784		
Autres dettes		45 621	45 621		
Produits constatés d'avance		- 236 755	- 236 755		
TOTAL		7 159 341	4 608 654	1 477 067	1 073 620

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Excédent	Déficit
<i>Résultats sous contrôles des tiers financeurs</i>		
Conseil Départemental		
FOYER HEBERGEMENT		- 137 969
FOYER DE VIE		- 80 189
SAJ DU HAUT VIVARAIS		- 10 789
SAVS	43	
FAM. HEB	20 320	
FOYER LOGEMENT EDB		- 109 718
SAJ BABELOUS		- 116 922
ARS		
ESAT HAUT VIVARAIS		- 77 777
ESAT AVENIR		- 155 909
IME ENVOL	26 707	
UEMA	33 515	
SESSAD	63 402	
IME AMITIE		- 6 020
FAM SOINS		- 18 735
PR3A		- 40 715
PCPE		- 8 931
COMMUNAUTE 360		- 17 354
ARS / CD		
SIEGE	53 119	
<i>Résultats hors contrôle des tiers financeurs</i>		
ETS Commerciaux		
ESAT HAUT VIVARAIS COM		- 95 515
ESAT L'AVENIR COM	138 114	
E.A.A.	289 301	
ORGANISME DE FORMATION THPRO		- 11 642
ASSOCIATION	518 869	
<i>Retraitements de consolidation</i>		- 75 819
Résultat de l'exercice	1 143 389	- 964 006
Résultat net		179 384

7.2 *Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux*

Tableau de passage Résultats administratifs - Résultat consolidé		
<i>Résultats comptes administratifs</i>		
FOYER HEBERGEMENT	-	121 570
FOYER DE VIE	-	65 521
SAJ DU HAUT VIVARAIS	-	15 204
SAVS		3 884
FAM. HEB		26 245
FOYER LOGEMENT EDB	-	106 729
SAJ BABELOUS	-	120 237
ESAT HAUT VIVARAIS	-	71 933
ESAT AVENIR	-	147 889
IME ENVOL		29 430
UEMA		34 269
SESSAD		67 911
IME AMITIE	-	16 650
FAM SOINS	-	16 623
PR3A	-	38 713
PCPE	-	9 016
COMMUNAUTE 360	-	10 884
SIEGE		62 898
<i>Sous-total</i>	-	516 334
Congés payés	-	67 590
Retraitements provisions FC	-	86 444
Retraitements amortissements		10 625
<i>Résultats hors contrôle des tiers financeurs</i>		
ASSOCIATION		518 869
ESAT HV COM	-	95 515
ESAT AVENIR		138 114
ETS ADAPTEE		289 301
ORGANISME DE FORMATION THPRO	-	11 642
Résultats consolidés (norme PCG)		179 384

7.3 **Produits du compte de résultat**

7.3.1 **Ventes de biens et services**

Ventes de biens et services	FRANCE
Ventes de biens	697 948
Ventes de prestations	3 209 264
Montant net du chiffre d'affaires	3 907 212

7.3.2 **Produits de tiers financeurs**

7.3.2.1 **Concours publics et subventions d'exploitation**

7.3.2.1.1 **Concours publics**

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

7.3.2.1.2 **Subventions**

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.
Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* ».

7.3.2.1.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics		14 557 038			
Subvention d'exploitation		3 597 837	14 451		-

7.4 Contributions volontaires

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Valorisation des contributions volontaires en nature :

Les contributions volontaires liées au bénévolat sont valorisées à 50 962 € au 31 décembre 2023.
Les heures de bénévolat sont valorisées au SMIC horaire chargé.

8 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

8.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

La moyenne des rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association s'est élevée à 76 574 € en 2023.

9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par établissements :

		2023	
		Nb personnes	ETP Réel
Siège	Siège	25	13,93
Secteur Travail	EA ANNONAY	72	50,72
	ESAT HAUT VIVARAIS SOCIAL	36	24,02
	ESAT HAU VIVARAIS COMMERCIAL	12	7,91
	ESAT AVENIR SOCIAL	22	15,28
	ESAT AVENIR COMMERCIAL	1	0,50
Secteur Habitat	FOYER D'HEBERGEMENT	62	25,35
	FOYER DE VIE	91	45,16
	EAM	50	7,93
Secteur Service et Développement	SAVS	13	4,17
	ETOILE DU BERGER	13	6,42
	PR3A	8	2,85
	PCPE	5	1,59
	ORGANISME DE FORMATION	3	0,24
	COMMUNAUTE 360	5	1,87
	SESSAD	22	10,12
	UEMA	11	5,20
	SAJ LES COQUELICOTS	22	4,07
Secteur Enfance	SAJ LES BABELOUS	24	5,43
	IME ENVOL	52	24,5
	IME AMITIE	47	22,81
TOTAL		423	280,07

10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		2 679 453
Garanties IDR		80 000
Créances cédées non échus		
Garanties d'actif et de passif		
Engagements assortis de sûretés réelles	139 437	
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		